

Monsieur C. Spapens, Bourgmestre de la
Commune de Forest
2 rue du Curé, 1190 Bruxelles
servicesecretariat@forest.brussels

Forest, ce 9/3/25

Concerne : demande d'interpellation au conseil communal du 25 mars 2025

Monsieur le Bourgmestre,

Nous soussigné.e.s, habitant.e.s forestois.e.s, demandons à être entendu.e.s lors du Conseil Communal du 25 mars 2025.

Un abattage des arbres semble imminent sur le trottoir de la Place Saint-Denis exposé au Sud (côté Abbaye), comme prévu par le PU 27753. Or il est aujourd'hui certain que l'abattage d'arbres sains et matures n'est nullement compensé par la plantation de nouveaux spécimens. Planter des arbres en ville, assurer leur survie dans les conditions actuelles n'est d'ailleurs pas si simple.

Lors de la Commission de concertation à laquelle les habitants ont massivement participé via le Comité de quartier Saint-Denis (226 écrits et 46 mails), le maintien des arbres existants est venu en tête de leurs demandes (99% des demandes).

L'avis de la Commission en date du 17/11/2021 a mentionné en p.4 le bon état sanitaire global des arbres de la place, il indique que le projet « *pourrait favorablement bénéficier du maintien et du renforcement d'arbres d'alignement le long des façades de la Place Saint-Denis* ». Il indique en page 5 que « *dès lors, il y a lieu d'étudier la possibilité de maintenir ces arbres* ».

L'avis final en p8 est favorable au projet à la condition première que « *soit étudiée la possibilité de maintenir les arbres existants le long des façades* ».

Nous ne doutons pas que la Commune a étudié ces possibilités, a fortiori pour le trottoir exposé au Sud et protégé par les frênes dont l'ombre est la bienvenue aux heures chaudes.

Nous souhaitons la réponse aux questions suivantes :

-la possibilité de conserver les frênes du trottoir côté Abbaye a-t 'elle été effectivement examinée ? Les propositions de cette étude ont-elles été soumises aux habitants puisqu'elles répondaient à leur demande explicite ? Sont-elles disponibles aujourd'hui ?

-sur base de quelles versions des plans les pompiers ont-ils établi leur demande d'abattage ? Ont-ils donné un avis sur la version recommandée par la Commission de Concertation (maintien des arbres sur les trottoirs, fosses élargies etc...) ? Nous souhaitons voir cet avis précis.

-enfin, l'abattage de ces arbres pour un réaménagement de la place St-Denis dans le cadre d'un projet urbanistique est un choix politique, un choix de valeur. Le maintenez-vous malgré les oppositions citoyennes et associatives et malgré la tendance jurisprudentielle actuelle insistant sur le droit à la protection de la santé et le droit à la protection d'un environnement sain ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments paisiblement citoyens

(Signatures en annexe)



Forest, le 25 mars 2025

Réponse du Collège Forestois à l'interpellation citoyenne sur le réaménagement de la place Saint-Denis

Aux membres du collectif de riverain·es mobilisé·es autour de la place Saint-Denis

Mesdames et Messieurs,

Le Collège forestois souhaite exprimer son regret de ne pas avoir pu répondre oralement à votre interpellation citoyenne. Comme Mme la Secrétaire Communale a eu l'occasion de vous l'indiquer, celle-ci ne respectait pas les modalités officielles de dépôt et n'a pu, dès lors, être inscrite à l'ordre du jour du Conseil Communal du 25 mars. Ces règles peuvent sembler rigides, mais elles sont conçues pour garantir un traitement équitable de toutes les demandes citoyennes. Nous prenons toutefois bonne note de cet incident, de façon à réfléchir à une meilleure accessibilité des démarches, pour que chaque citoyen·ne puisse s'appropriier pleinement les outils de participation mis à disposition. Des pistes d'amélioration seront étudiées afin d'éviter que ce type de situation ne se reproduise.

Cela étant, nous souhaitons vous assurer que les questions soulevées dans votre interpellation ont bien été entendues, et par ce courrier, nous vous y apportons des éléments de réponse.

1. Actions communales pour la biodiversité et la végétalisation de l'espace public. Un engagement forestois.

L'un des objectifs portés par notre Majorité communale est **le renforcement de la nature en milieu urbain**. Cela passe notamment par la végétalisation, et apporte de nombreux bénéfices, parmi lesquels :

- l'amélioration de la qualité de l'air,
- la régulation naturelle des températures en ville,

- la réduction de certaines maladies et l'amélioration de la santé mentale (notamment via une diminution du stress ressenti par les habitant·es),
- une augmentation de la biodiversité en milieu urbain.

C'est dans cet objectif que plusieurs actions ont été menées ces dernières années par la Commune. À titre d'exemple, nous avons planté, ces deux derniers hivers, **environ 2.300 arbres et arbustes** pour former des haies et massifs indigènes sur l'ensemble du territoire forestois. L'équivalent de **6000 m² aménagés pour accueillir et nourrir la faune** qui deviendront de véritables refuges et garde-manger pour les oiseaux, insectes et autres animaux, tout en améliorant la qualité de vie des habitant·es.

D'autres actions complémentaires ont été mises en place ces dernières années :

1. **Un permis de végétaliser citoyen** : Afin de **soutenir les initiatives citoyennes** en matière de végétalisation, ce dispositif permet aux habitant·es d'adopter un pied d'arbre, d'installer un bac en voirie, ou encore de faire pousser des plantes grimpantes sur les façades. La Commune met ainsi gratuitement à disposition des habitant·es les plantes, ainsi que les petits aménagements nécessaires (trous pour les grimpantes, PIFS, etc.) .
2. **Une pépinière communale pour une végétalisation locale, durable et adaptée** : Située à proximité du Parc du Bempt et lancée fin 2019, la pépinière vise à produire localement des plantes indigènes et sauvages, adaptées aux conditions climatiques de demain. Les plantes produites dans cette pépinière sont destinées aux habitant·es afin qu'ils végétalisent les espaces publics et l'aménagement des espaces publics. En deux ans seulement, nous en sommes à **6.868 plantes distribuées et plantées** dans les différents quartiers de Forest.
3. **Un inventaire du patrimoine arboré pour mieux planifier et préserver** : Entre 2021 et 2023, la Commune a réalisé un inventaire complet du patrimoine arboré afin de connaître précisément le nombre d'arbres présents, leur essence, leur état phytosanitaire ainsi que les actions nécessaires pour garantir leur bonne santé dans le temps. Cet inventaire permet par ailleurs de mieux identifier les rues de Forest qui sont moins bien pourvues en arbres et qui devraient donc être prioritaires dans les plantations à venir. À titre d'information, **l'espace public forestois (hors parcs) est composé de 3543 arbres + 250 arbres au Cimetière de Forest.**
4. **Des jardins de pluie pour gérer l'eau et renforcer la biodiversité** : La végétalisation joue également un rôle crucial dans la gestion durable des eaux pluviales et la prévention des inondations. À Forest, plusieurs jardins de pluie ont été créés dans des espaces verts. Ces aménagements permettent de ralentir l'écoulement des eaux, qui sont ensuite absorbées naturellement par le sol. Ils sont plantés avec des espèces capables de supporter des conditions climatiques contrastées (alternance de sécheresse et de fortes pluies). En plus de contribuer à la résilience climatique de la

commune, ces jardins soutiennent la biodiversité locale et créent des espaces publics plus vivants. Cette approche a été saluée au niveau régional et international : **Forest a reçu un prix de Bruxelles-Environnement en 2021**, puis un autre dans le cadre de la **COP28** en 2023.

Dans ce cadre, voici les réalisations achevées ou en cours :

Réalisations achevées ou en cours	Réalisations programmées (permis obtenu)
Avenue Kersbeek	Cœur de Forest (Place Saint-Denis incluse)
Avenue du Bempt	Avenue du Parc
Avenue de la Verrerie	Parc du Bempt
Rue du Dries et Square de l'Eau	Parc Jupiter
Accès et parvis de la gare Forest-Est	Avenue de la Verrerie (2e tronçon)
Square à l'intersection des rues Louis et Auguste Lumière	École Arc-en-ciel (cours de récréation)
Rue de Lisala	Rue Jean-Baptiste Baeck
Site des Huileries	
Rue Delta, Rue du Patinage, Avenue des Tropiques	
Avenue des Villas (face à l'avenue Clémentine)	
Parc de Forest	
Rue des Moines et Rue de Gênes	

5. **L'urbanisme comme levier pour renforcer la végétalisation et la biodiversité** : La législation prévoit actuellement une obligation de végétaliser les toitures plates lorsqu'elles ont une superficie d'au moins 100m². **La Commune de Forest, lorsque la configuration s'y prête, va plus loin** et impose des toitures vertes même lorsque les superficies minimales ne sont pas atteintes. Par ailleurs, le service urbanisme impose, désormais, aux demandeurs que des dispositifs favorisant la faune (nichoirs, etc.) soient intégrés dans le projet immobilier, lorsque la configuration s'y prête. Cela contribue également à renforcer la biodiversité.
6. **Plantation d'un verger exploratoire pour anticiper les effets du changement climatique** : Dès aujourd'hui, la Commune a planté au parc du Bempt des variétés d'arbres fruitiers plus susceptibles de s'adapter aux évolutions climatiques. Ainsi, 52 arbres fruitiers, habituellement peu courants dans nos régions, ont été mis en terre : asiminier, cognassier, abricotier, grenadier, figuier, murier, etc.
7. **Des bandes nourricières pour remplacer la pelouse et soutenir la biodiversité** : Quatre bandes nourricières **d'environ 240 m²** chacune ont été aménagées en lieu et place d'une « simple pelouse ». Composées de prairie fleurie avec graminées et prairie

fleurie à majorité vivaces avec arbustes, ces bandes nourricières bénéficient à la faune (protection et refuge pour les moineaux) et renforcent la biodiversité.

8. Débétonnisation d'un ancien parking d'Audi pour y planter **près de 200 arbres**.

9. Etc.

2. Le réaménagement de la place Saint-Denis : le difficile équilibre entre végétalisation, sécurité et participation citoyenne.

C'est dans cette même logique d'amélioration de l'espace public et de renforcement de la biodiversité que s'inscrit le réaménagement de la place Saint-Denis. **Notre objectif ici était double : accroître la végétalisation de la place tout en maintenant les usages qui lui donnent vie, tels que le marché et la brocante.** En effet, aujourd'hui, nous constatons qu'en période de fortes chaleurs, la place reste largement désertée, faute d'ombrage suffisant. Le projet vise à répondre à cet enjeu climatique, tout en respectant l'identité conviviale du lieu.

Ce réaménagement a fait l'objet de nombreuses discussions et échanges avec les habitant-es, qui ont permis d'améliorer le projet. Lors de la **réunion publique de septembre 2021**, organisée à l'école des Vignobles, plusieurs suggestions citoyennes ont été prises en compte. Parmi les éléments retenus, on peut notamment citer :

- le maintien du kiosque,
- la conservation de pavés sciés issus du réemploi,
- un effort accru de perméabilisation, avec l'extension des surfaces perméables ou semi-perméables là où c'est techniquement possible, et l'élargissement des fosses d'arbres,
- le repositionnement des bancs "pique-nique" entre les jardins de pluie, le long de la rive sud,
- des améliorations pour le confort des cyclistes, notamment par l'ajout d'arceaux vélos, la suppression d'obstacles, et un ajustement des largeurs de passage dans les trajectoires naturelles.

Ces adaptations témoignent de **notre véritable volonté d'intégrer au maximum les retours des habitant-es** dans l'aménagement final.

La seule demande qui n'a malheureusement pas pu être rencontrée concerne l'objet de votre interpellation citoyenne : la conservation des 16 frênes situés sur la rive nord de la place. Comme nous l'avons expliqué à plusieurs reprises au fil des échanges publics ces quatre dernières années, nous aurions préféré maintenir la rangée actuelle et y adjoindre une nouvelle plantation. Toutefois, les **exigences formulées par les services d'incendie**, qui demandent **un passage libre de 4 mètres**, ne permettent pas de conserver ces arbres en l'état. Cette **contrainte technique, indépendante de notre**

volonté, ne laissait malheureusement aucune marge de compromis. Nous avons donc fait le choix, à regret, de remplacer les arbres existants par de nouveaux sujets de grande taille, mieux adaptés aux conditions climatiques futures et à la configuration des lieux.

Les administrations régionales compétentes — Urban, les Monuments et Sites, ainsi que Bruxelles-Environnement — ont bien pris en compte l'ensemble des contraintes évoquées. Le permis d'urbanisme a été délivré en octobre 2021, validant ainsi la mise en œuvre du projet. Ce permis n'a fait l'objet d'aucun recours. Dans sa motivation, l'administration souligne notamment que *« le projet répond aux politiques régionales ainsi qu'aux objectifs qu'il s'est fixé ; qu'il améliore la gestion des eaux pluviales, ainsi que le confort et la sécurité des modes actifs ; [...] il est conforme au bon aménagement des lieux ».*

3. Retour sur la réunion publique du 17 mars 2025 : Clarifications sur les conditions d'accueil et de participation.

Cette séance d'information publique du 17 mars 2025 avait été expressément organisée afin de répondre aux nombreuses préoccupations légitimes exprimées par les habitant·es concernant le réaménagement de la place Saint-Denis. Elle s'inscrivait dans une volonté d'information, d'échange et de transparence de la Commune sur le projet.

Lors de cette séance, il a été rapporté que certain·es **citoyen·nes avaient été bloqué·es à l'entrée après le début de la réunion**, ce que nous regrettons. Nous avons pu lire et entendre que cet incident aurait été intentionnel. Ce n'est bien sûr aucunement le cas et nous souhaitons ici clarifier les faits. La réunion débutait à 18h. Environ 62 personnes étaient présentes en début de séance, toutes entrées par l'entrée principale de la maison communale (côté chaussée de Forest). Vers 18h20, une dizaine d'autres personnes sont arrivées via l'entrée administrative rue du Curé, qui n'était pas accessible à ce moment. C'est à cet instant que nous avons pris conscience qu'une confusion sur l'accès avait pu entraîner un blocage temporaire. Il s'agissait de la première réunion publique organisée dans ce bâtiment depuis plusieurs années. Aucun agent communal n'avait été mobilisé spécifiquement pour assurer une présence à l'entrée rue du Curé après 18h. Il ne s'agissait en aucun cas d'une volonté d'exclure ou de limiter la participation. Nous veillerons désormais à indiquer clairement les accès dans les invitations futures, afin de garantir à tou·tes une participation fluide et équitable.

Concernant l'utilisation des micros, nous étions dans la salle du Conseil communal, équipée de dispositifs adaptés. Les intervenants institutionnels ont utilisé les micros systématiquement, mais il est vrai que les habitant·es n'en ont pas fait usage. Comme les échanges étaient audibles depuis notre position, nous n'avons pas immédiatement perçu

que ce n'était pas le cas pour tout le monde. Personne ne l'a signalé pendant la séance, mais nous prenons bonne note de ce point et nous signalerons systématiquement à l'avenir que chaque personne souhaitant s'exprimer est invitée à utiliser un micro, pour garantir une écoute claire et respectueuse.

4. Clarification sur la comptabilisation des réactions dans les enquêtes publiques

Un autre sujet régulièrement évoqué concernant les modalités de comptabilisation des réactions durant les enquêtes publiques urbanistiques.

Celles-ci sont régies par un arrêté d'exécution du Code de l'aménagement du territoire qui fixe les modalités pratiques. L'objectif de cette procédure est de récolter un maximum d'observations, y compris celles qui pourraient échapper à la vigilance des instances décisionnelles. Cette collecte permet d'éclairer leur positionnement sur une demande de permis, mais elle n'a pas pour but de mesurer l'adhésion ou le rejet global d'un projet.

L'autorité compétente pour délivrer le permis serait d'ailleurs en défaut si elle prenait en compte l'adhésion ou non des citoyens à un projet dans son analyse juridique. **Les seuls éléments pris en compte sont la pertinence des observations et leurs impacts potentiels sur le projet et son environnement.**

Une seule réaction peut suffire à remettre en cause la pertinence d'un aménagement dans le cadre d'une procédure urbanistique. En revanche, lorsque plusieurs personnes signent un unique courrier, cette réaction sera comptabilisée comme une seule et unique observation.

En espérant que ces quelques éléments permettent de répondre adéquatement à vos questions.

Nous réitérons ainsi notre conviction profonde que ce projet va grandement améliorer le cœur historique de Forest, en le rendant plus sécurisant et confortable pour les piétons, plus performant pour les transports publics, plus convivial pour tout le monde et plus adapté aux conséquences des dérèglements climatiques avec un espace public plus végétal.

Pour le Collège :

Charles Spapens
Bourgmestre



Alain Mugabo
1^{er} Echevin



Simon De Beer
2^e Echevin



Flo Flamme
Echevine de la Mobilité
& Voiries



